

Montréal, le 20 janvier 1958.

M. Jean Drapeau,
5700, des Falaises,
Montréal, Québec.

Cher monsieur Drapeau,

Vous pouvez être assuré que l'incident dont vous me parlez n'aura plus l'occasion de se répéter car les circonstances dans lesquelles il a eu lieu étaient exceptionnelles; le hasard y a joué un rôle important et vous pouvez compter sur notre vigilance. Il ne saurait y avoir de précédent à ce sujet. Vous avez même pu constater, en examinant bien la photographie, que le chèque fut transmis directement de la main de M. Roberge à celle de M. Gélinas.

Vous ne permettez de ne pas présenter votre lettre au Conseil des Arts car cela aussi pourrait passer pour un geste qu'on pourrait qualifier de politique. Pour nous, l'incident est clos et nous suivrons la ligne de conduite que nous avons toujours tenue jusqu'ici. Je ne crois pas qu'il soit judicieux d'inclure dans nos règlements un article au sujet de la remise obligatoire par la poste des chèques de subventions. Ceci nous lierait d'une façon trop rigoureuse et nous empêcherait de procéder, à l'occasion, à la remise de main à main d'un chèque autour duquel il serait opportun de faire quelque publicité.

Je vous remercie des mots bienveillants que vous avez à notre intention et je vous prie de croire à l'entière dévotion de tous les membres à l'idéal que vous avez voulu servir en créant ce Conseil des Arts.

Je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments d'amitié.

Le président

LL/MD

Léon Lortie

Jean Drapeau

le 7 janvier, 1958.

M. Léon Lortie, président,
et
M. Charles Goulet, secrétaire,
Conseil des Arts de la Région métropolitaine
de Montréal,
Edifice Viger,
Montréal.

Messieurs,

Il est extrêmement regrettable que le Conseil des Arts se prête à une remise d'octroi dans le bureau du maire.

La fondation d'un tel Conseil a voulu principalement affranchir la vie culturelle et artistique de Montréal de toute idée de patronage politique. La remise des chèques, si elle doit absolument s'accompagner de publicité, pourrait avoir lieu au bureau du Conseil des Arts ou au bureau de l'oeuvre qui reçoit le chèque, par le président ou une personne désignée par lui. Il me paraîtrait même préférable que les chèques soient obligatoirement transmis par la poste.

Le rôle que j'ai joué à la fondation de cet organisme et mon souci d'y grouper des membres presque exclusivement choisis en dehors de la politique, m'autorisent, je pense, à vous faire savoir mon regret de ce précédent très dangereux.

Le meilleur moyen d'en éviter la répétition serait l'adoption d'un règlement relatif à la remise des chèques. Est-il présomptueux d'espérer une telle décision du Conseil des Arts? Je vous prierais de soumettre la question à la prochaine assemblée du Conseil.

Je profite de cette occasion pour vous présenter et vous prier de transmettre à tous vos collègues, l'expression de ma gratitude: en acceptant leur nomination, les membres du Conseil des Arts ont rendu et rendent encore service à la communauté montréalaise. Je formule à l'intention de chacun et à l'intention du Conseil comme tel, des vœux de succès.

Votre tout dévoué,


Jean Drapeau

Archives de la Ville de Montréal